



DÉCISION n° 2023/01/002

Objet : Contrat pour une représentation de théâtre
« Rose d'avril », à la salle Bizet à Vauvert.

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT la volonté d'organiser une représentation de théâtre « Rose d'avril », à la salle Bizet à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un contrat avec « Velours rouge » 6 parc des diatomées I, 150 avenue Saint-Joseph 13290 Aix-en-Provence, afin d'organiser une représentation de théâtre « Rose d'avril », le mercredi 08 mars 2023 à 20h30, à la salle Bizet à Vauvert.

Article 2 : Le présent contrat est alloué pour la somme de **deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros TTC** (2995 € TTC) pour l'achat du spectacle et frais annexes.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de l'année 2023 à l'article 6232 332 330 (fêtes et cérémonies).

Article 4 : Si une modification de date ou d'heure intervenait, d'un commun accord entre les contractants, sans modifier l'économie générale du contrat, il serait procédé par avenant sans qu'il y ait lieu de prendre une nouvelle décision.

Article 5 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 03 JAN. 2023
Pour le maire, par délégation
l'adjointe déléguée à la culture
Laurence Emmanuelli



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier